

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 23 février 2010

L'an deux mille dix et le vingt trois février à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : 16 février 2010

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13 votants : 13

**Présents : M.MAURIN - CHAUSSIGNAND - TESTON – VERNET – CORNET -
HILAIRE – CROZIER - AUZAS – VOLLE – SALA – BEUGNET – JOLLIVET -
BOUAZZA**

Excusés : M. FIALON - DELAUZUN

Mme SALA a été élue secrétaire

**Objet : Ouverture de crédits sur le B.P. 2010
Programme 10005.**

Conformément aux prescriptions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir les crédits d'investissement ci après dans la limite du quart de ceux inscrits au Budget Primitif 2009.

Il précise par ailleurs que ces crédits seront repris au Budget Primitif 2010.

- Programme voirie (10005) : *C/2112 - Travaux sur divers voirie pour un montant de 8 500.00 € T.T.C
*C/2315 - Travaux sur divers voirie pour un montant de 1 500.00 € T.T.C

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses décrites ci-dessus.
- Précise que ces dépenses seront inscrites au B.P 2010.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 23 février 2010.

POUR COPIE CONFORME
ALBA-LA-ROMAINE, le 24/02/2010
LE MAIRE
Pierre MAURIN